



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le **31 janvier 2022 à 19 h 30**, par vidéoconférence, afin d'adopter le budget municipal pour l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget 2022 et du PTI 2022,2023 et 2024
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2022 et du PTI 2022, 2023 et 2024
5. Levée de la séance

DONNÉ à La Pêche ce 19 janvier 2022.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19 janvier 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat le 19 janvier 2022.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier